



24 septembre 2015

(15-4934)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, reçue le 24 septembre 2015, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

### Établissement des exigences phytosanitaires régissant l'importation de boutures de myrtillier en provenance des États-Unis d'Amérique

Le SENASA annonce que la décision directoriale (*Resolución Directoral*) n° 0035-2015-MINAGRI-SENASA-DSV (norme établissant les exigences phytosanitaires régissant l'importation de boutures de myrtillier (*Vaccinium corymbosum*) originaires et en provenance des États-Unis d'Amérique) a été publiée dans le Journal officiel (*El Peruano*) le 11 septembre 2015. La norme avait été notifiée à l'état de projet le 11 décembre 2014, au moyen du document G/SPS/N/PER/579.

Texte accessible via le lien suivant:

<http://200.60.104.77/legal/consultaLeyes.html>

#### Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

**Délai prévu pour la présentation des observations:** *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

**Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:**  autorité nationale responsable des notifications,  point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

**Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:  autorité nationale responsable des notifications,  point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

Document disponible auprès de:

Ing. Enne Carrillo Esquerre

Director (e) de la Subdirección de Cuarentena Vegetal SENASA

Av. La Molina N° 1915, Lima 12, Lima (Pérou)

Téléphone: +(511) 313 3300 poste 2001

Courrier électronique: [ecarrillo@senasa.gob.pe](mailto:ecarrillo@senasa.gob.pe)

---